

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :  
15

Séance du 14 août 2012

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers  
en fonction :  
14

Conseillers  
présents :  
8

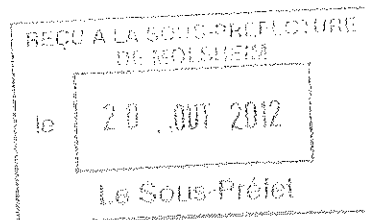
**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, Mrs **COURTOT** Jean-Claude, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal et **TROESTLER** Mario

**ABSENTS EXCUSES** : Mme **STEIBEL** Martine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **SCANELLA** Eric, **WURMSER** Philippe, **FRIEDERICH** Jean-Luc proc. Degrima  
**SCHLEISS** Hervé proc. Parutto

Secrétaire de séance : M. **PARUTTO** Pascal.

### Ordre du Jour :

- Adoption des PV du 13 et 20 juin 2012
- Rapport annuel assainissement
- Plan pluriannuel AEP 2012
- Plan pluriannuel AEP 2011 : Avenants
- DETR 2012 : Extension mairie - Précisions
- Demandes de subvention
- Divers



Ouverture de la séance à 20H45

### N°28/12 : Adoption des PV du 13 et 20 juin 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Parutto) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 13 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Palma) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2012. Toutefois, il est précisé que M. Palma a donné sa procuration à M. Parutto.

### N°29/12 : Rapport annuel assainissement

Après présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement par M. Parutto, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte dudit rapport.

**N°30/12** : Marché Travaux d'amélioration AEP, programme 2012 : Validation du choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux d'amélioration AEP 2012, M. le Maire, présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres résultant de la consultation selon la procédure adaptée pour lesdits travaux décomposés en 2 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 juillet 2012 pour retenir :

Lot 1 – Chemin forestier Fischhutte : SOTRAVEST – 299.906,50 €HT

Lot 2 – Rue de la Forêt : DENNI-LEGOLL – 247.848,-€ HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte de la décision de la CAO du 25 juillet 2012  
Décide d'attribuer les marchés aux entreprises précitées  
Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

**N°31/12** : Plan pluriannuel AEP 2011 : Avenants

Vu la délibération n° 31/11 prise en date du 15 septembre 2011 portant attribution du marché à l'entreprise EUROVIA de Molsheim

Vu l'avis du Maître d'Oeuvre ARTHELIA

Considérant que notamment le nombre insuffisants de croisements de canalisations prévus dans le marché initial, ainsi que l'utilisation imprévue d'un brise-roche et la mise en œuvre de matériaux (GNT) nécessitent des modifications et impliquent une augmentation de son coût

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

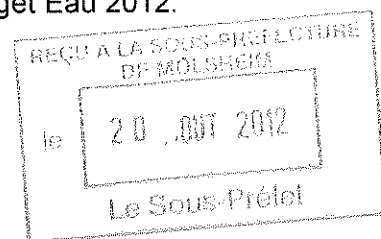
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de conclure un avenant en augmentation avec l'entreprise EUROVIA de Molsheim pour un montant HT de 129.895,- €, réparti comme suit :

Lot 1 : 42.854,53 € HT ; Lot 2 : 29.685,06 € HT ; Lot 3 : 57.355,40 € HT

Autorise le Maire à signer les avenants respectifs et tout acte relatif à cette affaire

Prend acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau 2012.



**N°32/12** : DETR 2012 : Extension mairie - Précisions

Vu la délibération n° 10/12 du 29 février 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Précise que le coût HT des travaux précités prévus s'élèvent à 82300,-€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

**N°33/12** : Demande de subvention

Monsieur l'Adjoint, Troestler Mario, informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder à la mise en conformité de l'installation lumineuse à l'église paroissiale. Les coûts estimés pour cette opération s'élèvent à 8615,-€.HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de la mise en conformité précitée et se charge de la maîtrise d'ouvrage.

Charge le Maire de passer une convention avec le conseil de Fabrique de Mollkirch concernant les modalités de financement.

Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin pour cette opération.

Autorise le Maire à signer tout acte.

**DIVERS :**

Départ de l'ATSEM, WAHL Valérie, pour une autre collectivité  
Signature du registre

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 20 août 2012

Le Maire,  
Daniel DEGRIMA

